

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **36**
Nombre de représentés : **14**
Nombre d'absents : **14**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE VINGT HUIT NOVEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_095_CC_7
Vote de la décision modificative n°1 au budget 2022 du TCO: budget principal, budget annexe de la Régie des Ports de Plaisance, budget annexe de la GEMAPI, budget annexe de l'Eau Potable et budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées

Nombre de votants : 50

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
22 novembre 2022

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
05/12/2022

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER - M. Josian ACADINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Gilles HUBERT - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme Amandine TAVEL - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Jacqueline SILOTIA

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Patrick LEGROS procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER procuration à Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA - M. Maxime FROMENTIN procuration à Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Marie ALEXANDRE procuration à M. Yann CRIGHTON - M. Pierre Henri GUINET procuration à Mme Armande PERMALNAICK - Mme Brigitte DALLY procuration à M. Philippe LUCAS - M. Rahfick BADAT procuration à M. Bruno DOMEN - Mme Marie-Annick HAMILCARO procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_095_CC_7 : VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2022 DU TCO: BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DES PORTS DE PLAISANCE, BUDGET ANNEXE DE LA GEMAPI, BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE ET BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le Président de séance expose :

Dans le cadre de la présente affaire, il est proposé de valider une dernière décision modificative permettant de réajuster le budget 2022 avant la clôture de l'exercice. Les 5 budgets du TCO sont concernés.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 10/11/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 08/11/2022.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 2 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

Budget Principal :

- **ADOPTER** la décision modificative n°1 ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à exécuter les dépenses et recettes nouvelles inscrites aux différents chapitres et articles de la décision modificative n°1.

Budget annexe de la Régie des Ports de Plaisance :

- **ADOPTER** la décision modificative n°1 ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à exécuter les dépenses et recettes nouvelles inscrites aux différents chapitres et articles de la décision modificative n°1.

Budget annexe de la GEMAPI :

- **ADOPTER** la décision modificative n°1 ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à exécuter les dépenses et recettes nouvelles inscrites aux différents chapitres et articles de la décision modificative n°1.

Budget annexe de l'Eau Potable :

- **ADOPTER** la décision modificative n°1 ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à exécuter les dépenses et recettes nouvelles inscrites aux différents chapitres et articles de la décision modificative n°1.

Budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées :

- **ADOPTER** la décision modificative n°1 ;

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le



ID : 974-249740101-20221205-2022_095_CC17-DE

- AUTORISER le Président ou son représentant à exécuter les décisions inscrites aux différents chapitres et articles de la décision modificative n°1.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

1- BUDGET PRINCIPAL

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 2 496 450 €

La décision modificative présente une augmentation du budget de fonctionnement de 2,496 M€.

A- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 2 496 450 €

Chapitre	Libellé	Budget 2022	DM N°1	Budget actualisé
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		174 443 619,19	2 496 450,00	176 940 069,19
011	Charges à caractère général	78 373 134,00	-	78 373 134,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	19 474 440,00	-	19 474 440,00
014	Atténuation de produits	18 410 220,00	2 150 000,00	20 560 220,00
65	Autres charges de gestion	21 680 348,00	219 450,00	21 899 798,00
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	173 000,00	-	173 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		138 111 142,00	2 369 450,00	140 480 592,00
66	Charges financières	1 200 000,00	-	1 200 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	-	1 500,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		139 312 642,00	2 369 450,00	141 682 092,00
023	Virement à la section d'investissement	24 230 977,19	-	24 230 977,19
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 900 000,00	127 000,00	11 027 000,00
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		35 130 977,19	127 000,00	35 257 977,19
D002		-	-	-

Les réajustements proposés sont les suivants :

* CHAPITRE 65 : « Autres charges de gestion » = + 219 450 €

-article 6541 : « Créances admises en non-valeur » : + 103 250 €

Il s'agit de prévoir des crédits pour les admissions en non-valeur au titre de 2022.

-article 65748 : « Autres personnes de droit privé » : (-) 40 800 €

Compte tenu des subventions octroyées en 2022, les crédits sont réajustés (actions d'insertion : - 0,080 M€ (les crédits sont réaffectés au 65888 : autres charges de gestion) ; divers : + 0,028 M€ ; transports : +0,006 M€ ; culture : + 0,005 M€).

-article 65818 : « Autres » : + 17 000 €

Ces crédits concernent des licences relatives à la gestion des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE – compétence insertion).

-article 65888 : « Autres » : + 140 000 €

Compte tenu des protocoles transactionnels formalisés en 2022, les crédits sont réajustés (actions d'insertion : + 0,080 M€ (les crédits étaient prévus au 65888) ; divers : + 0,060 M€).

* CHAPITRE 014 : « Atténuations de produits » = + 2 150 000 €

-article 739211 : « Attribution de compensation » : + 1 150 000 €

Il convient d'abonder les crédits pour permettre le versement des attributions de compensation à verser d'ici le 31 décembre 2022 aux communes membres.

-article 7398 : « Reversements, restitutions et prélèvements divers » : + 1 000 000 €

Il s'agit du reversement de la taxe de séjour encaissée pour le compte de l'Office de Tourisme Intercommunale. Ce complément a été établi suite aux encaissements constatés à ce jour et au prévisionnel d'encaissement d'ici le 31/12/2022.

*** CHAPITRE 042 : « Opérations d'ordre de transfert entre sections » = + 127 000 €**

Il s'agit d'ajuster le montant des dotations aux amortissements 2022.

B- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 2 496 450 €

Chapitre	Libellé	Budget 2022	DM N°1	Budget actualisé
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		174 443 619,19	2 496 450,00	176 940 069,19
013	Atténuation de charges (sauf icne)	159 400,00	-	159 400,00
70	Produits des services, domaines, ventes diverses	1 819 586,00	-	1 819 586,00
73	Impôts et taxes	22 235 000,00	-	22 235 000,00
731	Fiscalité locale	98 577 300,00	1 778 750,00	100 356 050,00
74	Dotations, participations	31 794 890,00	-	31 794 890,00
75	Produits de gestion courante	3 583 856,00	717 700,00	4 301 556,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE GESTION COURANTE		158 170 032,00	2 496 450,00	160 666 482,00
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-
78	Reprises sur provisions (semi-budgétaires)	-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		158 170 032,00	2 496 450,00	160 666 482,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 171 000,00	-	2 171 000,00
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	-	-	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 171 000,00	-	2 171 000,00
R002	Résultat de fonctionnement n-1 reporté	14 102 587,19	-	14 102 587,19

Les réajustements proposés sont les suivants :

*** CHAPITRE 731 : « Impositions directes » = + 1 778 750 €**

-article 7318 : « Autres » : + 778 750 €

Cette recette correspond aux rôles supplémentaires de fiscalité constatée et encaissée au 31 Juillet 2022.

-article 731721 : « Taxe de séjour » : + 1 000 000 €

Cette recette complémentaire intègre :

- une somme de 0,3 M€ de recettes antérieures à 2022 et constatées sur l'exercice en cours ;
- une somme de 0,5 M€ correspondant aux paiements des plates formes numériques (avec des déclarations de nouveaux opérateurs à compter de 2022) ;
- une somme de 0,2 M€ pour compléter la recette 2022.

Pour mémoire, l'intégralité de la taxe de séjour est reversée à l'Office de Tourisme Intercommunale.

*** CHAPITRE 75 : « Autres produits de gestion courante » = + 717 700 €**

-article 75888 : « Autres produits divers de gestion courante » : + 717 700 €

Une partie des rattachements de dépenses 2021 n'ont pas donné lieu à facturation. Il convient donc de régulariser ces rattachements non suivis d'effet par l'émission d'un titre de recettes.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT : + 1 055 500 €

La décision modificative présente une augmentation du budget d'investissement de 1,056 M€.

A- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : + 1 055 500 €

Chapitre	Libellé	Budget 2022	DM N°1	Budget actualisé
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		69 326 411,65	1 055 500,00	70 381 911,65
20	Immobilisations incorporelles (hors subventions d'équipement)	5 707 659,69	-	5 707 659,69
204	Subventions d'équipement versées	8 714 703,11	2 000 000,00	10 714 703,11
21	Immobilisations corporelles	19 426 286,50	-	19 426 286,50
23	Immobilisations en cours	10 881 687,00	-	10 881 687,00
26	Participation	750 000,00	-	750 000,00
27	Autres immobilisations financières	2 400 000,00	- 2 000 000,00	400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 535 000,00	-	6 535 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		54 415 336,30	-	54 415 336,30
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 171 000,00	-	2 171 000,00
041	Opérations patrimoniales (2318 - avances sur commandes versées)	700 000,00	1 055 500,00	1 755 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		2 871 000,00	1 055 500,00	3 926 500,00
D001	Solde d'investissement n-1 reporté	12 040 075,35	-	12 040 075,35

*** CHAPITRE 204 : « Subventions d'équipement versées » = + 2 000 000 €**

-article 20415332 : « Bâtiments et installations » : + 2 000 000 €

Ces crédits permettront de financer les investissements du budget annexe 2022 de la GEMAPI, sans mobiliser de l'emprunt.

*** CHAPITRE 27 : « Autres immobilisations financières » = (-) 2 000 000 €**

-article 275 : « Dépôts et cautionnements versés » : (-) 2 000 000 €

*** CHAPITRE 041 : « Opérations patrimoniales » = + 1 055 500 €**

Ces crédits permettront de réaliser les écritures comptables d'intégration d'immobilisation à l'actif du TCO. Ces opérations sont équilibrées en recettes et en dépenses.

B- RECETTES D'INVESTISSEMENT : + 1 055 500 €

Chapitre	Libellé	Budget 2022	DM N°1	Budget actualisé
RECETTES D'INVESTISSEMENT		69 326 411,65	1 055 500,00	70 381 911,65
13	Subventions d'investissement	6 065 030,00	- 127 000,00	5 938 030,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 795 566,81	-	3 795 566,81
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	9 300,00	-	9 300,00
10	Dot et fonds divers (sauf 1068)	3 500 000,00	-	3 500 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	17 725 537,65	-	17 725 537,65
024	Produits de cession	2 400 000,00	-	2 400 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		33 495 434,46	- 127 000,00	33 368 434,46
021	Virement de la sect de fonct.	24 230 977,19	-	24 230 977,19
48	comptes de régularisation - charges à répartir / pénalités de renégociation	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 900 000,00	127 000,00	11 027 000,00
041	Opérations patrimoniales (238 - avances sur commandes versées)	700 000,00	1 055 500,00	1 755 500,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		35 830 977,19	1 182 500,00	37 013 477,19
R001	Solde d'investissement n-1 reporté	-	-	-

Les réajustements proposés sont les suivants :

*** CHAPITRE 13 : « Subventions d'investissement » = (-) 127 000 €**

-article 1328 : « Autres » : (-) 127 000 €

*** CHAPITRE 040 : « Opérations d'ordre de transfert entre sections » = + 127 000 €**

Il s'agit d'ajuster le montant des dotations aux amortissements 2022.

*** CHAPITRE 041 : « Opérations patrimoniales » = + 1 055 500 €**

Ces crédits permettront de réaliser les écritures comptables d'intégration d'immobilisation à l'actif du TCO. Ces opérations sont équilibrées en recettes et en dépenses.

CONCLUSION :

Compte tenu des inscriptions nouvelles prévues dans la DM n°1, le budget 2022 du TCO s'élève à **247.321.980,84 €**.

BUDGET REGIE DES PORTS DE PLAISANCE

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 656 164 €

La décision modificative présente une augmentation du budget de fonctionnement de 0,656 M€.

A- Dépenses de fonctionnement : + 656 164 €

Chapitre	Libellé	Budget 2022	DM N°1	Budget 2022
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 794 004,78	656 164,00	4 450 168,78
011	Charges à caractère général	1 534 700,00	460 155,00	1 994 855,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 580 000,00	-	1 580 000,00
65	Autres charges de gestion	5 600,00	85 850,00	91 450,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		3 120 300,00	546 005,00	3 666 305,00
67	Charges exceptionnelles	90 200,00	500,00	89 700,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations	119 400,00	39 920,00	159 320,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 329 900,00	585 425,00	3 915 325,00
023	Virement à la section d'investissement	194 104,78	-	194 104,78
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 000,00	70 739,00	340 739,00
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		464 104,78	70 739,00	534 843,78
D002		-		

Les réajustements proposés sont les suivants :

*** CHAPITRE 011 : « Charges à caractère général » = + 460 155 €**

Les réajustements portent sur les comptes suivants :

-article 601 : « Achats stockés - Matières premières » : (-) 1 800 €

-article 60222 : « Produits d'entretien » : (-) 2 000 €

-article 60225 : « Fournitures de bureau » : (-) 2 000 €

N'ayant pas de gestion de stock, ces comptes ne doivent pas être utilisés. Les prévisions sont transférées dans les comptes 6063 « Fournitures entretien et petit équipement » et 6064 « Fournitures administratives ».

-article 6061 : « Fourniture non stockables (eau, énergie...) » : + 253 900 €

Il s'agit d'ajuster les prévisions du budget en tenant compte des factures de régularisation de la Créole sur les années 2019 à 2022 sur le Port de Saint Gilles.

-article 611 : « Sous-traitance générale » : + 132 545 €

Il s'agit d'un réajustement dû aux entretiens et travaux effectués sur les ports. On retrouve aussi également des factures de régularisation des années antérieures de l'entretien du port de Saint Leu par la SPL TAMARUN.

-article 6288 : « Autres » = + 25 000 €

Cet ajustement de crédit porte sur le coût des états des lieux d'entrée et de sortie des locaux de port de Saint Gilles.

Il s'agit pour l'ensemble des articles ci-dessous d'ajuster les prévisions du budget primitif :

-article 6063 : « Fournitures d'entretien et petits équipements » = + 3 800 €

-article 6064 : « Fournitures administratives » = + 2 600 €

-article 6135 : « Locations mobilières » = + 2 000 €

-article 61523 : « Entretien, réparations réseaux » = + 10 000 €

-article 6156 : « Maintenance » = + 16 000 €

-article 6261 : « Frais d'affranchissement » = + 9 500 €

-article 627 : « Services bancaires et assimilés » = + 610 €

-article 6282 : « Frais de gardiennage » = +10 000 €

***CHAPITRE 012 : « Charges de personnel, frais assimilés » = 0 €**

Aucun crédit nouveau sur ce chapitre, il s'agit ici d'ajuster les prévisions d'un article à l'autre.

-article 6411 : « Salaires, appointements » = (-) 4 800 €

-article 6215 : « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » = + 4 800 €

***CHAPITRE 65 : « Autres charges de gestion courante » = + 85 850 €**

-article 6541 : « Créance admise en non-valeur » = + 85 000 €

Il s'agit ici d'un ensemble de titres que le comptable public préconise de passer en non-valeur dans la mesure où les actions de recouvrements n'ont pas abouti.

-article 658 : « Charges diverses de gestion courante » = + 850 €

***CHAPITRE 67 « Charges exceptionnelles » = (-) 500 €**

-article 6743 : « Subventions exceptionnelles fonctionnement » = (-) 500 €

***CHAPITRE 68 : « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions »
 = + 39 920 €**

-article 6817 : « Dotation aux dépréciations des actifs circulants » = + 159 320 €

-article 6815 : « Dotation aux provisions pour risques d'exploitation » = (-) 119 400 €

La collectivité a l'obligation de constituer une dépréciation lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par l'ordonnateur, à partir des éléments communiqués par le comptable public. Il est ainsi demandé d'évaluer avec sincérité le taux de dépréciation. Le taux proposé est de 15%.

Aussi, comme précisé lors du budget supplémentaire, une provision a été constituée à hauteur de 80% sur la liquidation d'un amodiatraire. Il s'agit ici, d'affecter dans le bon compte cette provision.

***CHAPITRE 042 : « Opérations d'ordre de transfert entre sections » = + 70 739 €**

Il s'agit d'ajuster le montant des dotations aux amortissements pour 2022.

B- Recettes de fonctionnement : + 656 164 €

Chapitre	Libellé	Budget 2022	DM N°1	Budget 2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 794 004,78	656 164,00	4 450 168,78
70	Produits des services	2 800 000,00	850 000,00	3 650 000,00
74	Dotations, participations	400 000,00	- 165 000,00	235 000,00
75	Produits de gestion courante	60 000,00	- 50 000,00	10 000,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE GESTION COURANTE		3 260 000,00	635 000,00	3 895 000,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00	17 194,00	32 194,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 275 000,00	652 194,00	3 927 194,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	3 970,00	3 970,00
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	-	-	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		-	3 970,00	3 970,00
R002	Résultat de fonctionnement n-1 reporté	519 004,78	-	519 004,78

Les réajustements proposés sont les suivants :

***CHAPITRE 70 : « Vente de produits fabriqués, prestations de service » = + 850 000 €**

Cette hausse s'explique principalement par le volume de factures des années antérieures (2017 à 2021) qui n'ont jamais été rattachées et transmises au trésor public pour recouvrement.

***CHAPITRE 74 : « Compensation service public » : (-) 165 000 €**

La recette supplémentaire due aux créances non titrées permet de réduire la contribution du budget principal vers le budget annexe.

***CHAPITRE 75 : « Autres produits de gestion » : (-) 50 000 €**

La redevance domaniale du Port de Saint Leu était enregistrée dans ce compte, il convient de prévoir les crédits sur le chapitre 70.

***CHAPITRE 77 : « Produits exceptionnels » : + 17 194 €**

-article 7718 : « Produits exceptionnels sur opérations de gestion » : + 17 194 €

Réajustement des produits exceptionnels dû notamment à la contribution de l'Etat aux chômages partiels. Cette contribution est par ailleurs remboursée.

***CHAPITRE 042 : « Opérations d'ordre de transfert entre sections » = + 3 970 €**

-article 777 : « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice » : + 3 970 €

La RPP a reçu une subvention de la Caisse des Dépôts pour le financement de l'étude SEMOP achevée en 2019. Cette subvention doit être reprise annuellement au même rythme que l'amortissement de l'étude.

II-SECTION D'INVESTISSEMENT : + 276 147,50 €

La décision modificative présente une augmentation du budget d'investissement de 0,276 M€.

A- Dépenses d'investissement : + 276 147,50 €

Chapitre	Libellé	Budget 2022	DM N°1	Budget 2022
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 026 753,80	276 147,50	1 302 901,30
20	Immobilisations incorporelles (hors sub. d'équipement)	117 843,25	-	117 843,25
21	Immobilisations corporelles	252 931,12	372 177,80	625 108,92
23	Immobilisations en cours	360 979,43	100 000,30	260 979,13
16	Emprunts et dettes assimilées	295 000,00	-	295 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 026 753,80	272 177,50	1 298 931,30
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	3 970,00	3 970,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		-	3 970,00	3 970,00
D001	Solde d'investissement n-1 reporté	-	-	-

Les réajustements proposés sont les suivants :

***CHAPITRE 21 « Immobilisation corporelles » : + 372 177,80 €**

-article 2135 : « Installations générales, agencements... » + 167 177,80 €

Les inscriptions nouvelles permettront de continuer les travaux de mise aux normes et de modernisation des ports.

-article 2182 : « Matériel de transport » : + 205 000 €

Cette inscription nouvelle permettra d'équiper la régie des ports de plaisance en voiture, en diminuant ses charges de fonctionnement (la régie n'est que locataire de ses voitures).

***CHAPITRE 23 « Immobilisation en cours » : (-) 100 000,30 €**

-article 2313 : « Travaux en cours » : (-) 100 000,30 €

Compte tenu des engagements faits à ce jour, les crédits peuvent être réajustés.

***CHAPITRE 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » = + 3 970 €**

-article 13918 : « Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat » : + 3 970 €

Il s'agit d'ajuster le montant des dotations aux amortissements pour 2022.

B- Recettes d'investissement : + 276 147,50 €

Chapitre	Libellé	Budget 2022	DM N°1	Budget 2022
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 026 753,80	276 147,50	1 302 901,30
16	Emprunts et dettes assimilées	295 000,00	-	295 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		295 000,00	-	295 000,00
021	Virement de la sect de fonct.	194 104,78	-	194 104,78
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 000,00	70 739,00	340 739,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		464 104,78	70 739,00	534 843,78
R001	Solde d'investissement n-1 reporté	267 649,02	205 408,50	473 057,52

L'exécution budgétaire de 2021 a permis de dégager un excédent d'investissement de 473 057,52 €, qui a été inscrit en partie lors du budget supplémentaire (267 649,02 €). Il convient d'inscrire l'autre partie dans le cadre de la présente décision modificative (+ 205 408,50 €).

***CHAPITRE 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » = + 70 739 €**

Il s'agit d'ajuster le montant des dotations aux amortissements.

CONCLUSION :

Compte tenu des reports 2021 et inscriptions des recettes des années antérieurs dans la Décision Modificative, le budget 2022 de la régie des ports de plaisance s'élève en définitive à **5.753.070,08 €**.

BUDGET GEMAPI

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 150 000 €

La décision modificative présente une augmentation du budget de fonctionnement de 150.000 €.

A- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 150 000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2022	DM N°1	Budget actualisé
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 204 087,53	150 000,00	9 354 087,53
011	Charges à caractère général	502 700,00	- 85 000,00	417 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	827 189,00	235 000,00	1 062 189,00
014	Atténuation de produits	120 000,00	-	120 000,00
65	Autres charges de gestion	60 010,00	-	60 010,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		1 509 899,00	150 000,00	1 659 899,00
66	Charges financières	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 509 899,00	150 000,00	1 659 899,00
023	Virement à la section d'investissement	7 626 988,53	-	7 626 988,53
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 200,00	-	67 200,00
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		7 694 188,53	-	7 694 188,53
D002		-	-	-

*** CHAPITRE 011 : « Charges à caractère général » = (-) 85 000 €**

Compte tenu des engagements de dépenses faits à ce jour, les comptes suivants peuvent être réajustés :

-article 611 : « Prestations de service » : (-) 15 000 €

-article 62268 : « Honoraires » : (-) 70 000 €

*** CHAPITRE 012 : « Charges de personnel » = + 235 000 €**

-article 6215 : « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » : + 235 000 €

Ces charges de personnel sont portées par le budget principal (eaux pluviales), les budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour le compte du budget annexe de la GEMAPI.

B- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 150 000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2022	DM N°1	Budget actualisé
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 204 087,53	150 000,00	9 354 087,53
70	Produits des services, domaines, ventes diverses	-	150 000,00	150 000,00
731	Fiscalité locale	3 150 000,00	-	3 150 000,00
74	Dotations, participations	1 020 400,00	-	1 020 400,00
75	Produits de gestion courante	-	-	-
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE GESTION COURANTE		4 170 400,00	150 000,00	4 320 400,00
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-
78	Reprises sur provisions (semi-budgétaires)	-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		4 170 400,00	150 000,00	4 320 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	666 320,00	-	666 320,00
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	-	-	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		666 320,00	-	666 320,00
R002	Résultat de fonctionnement n-1 reporté	4 367 367,53	-	4 367 367,53

*** CHAPITRE 70 : « Impositions directes » = + 150 000 €**

-article 70841 : « Mise à disposition de personnel facturé aux budgets annexes » :
 + 150 000 €

Le budget annexe de la GEMAPI porte du personnel dont une quote part du temps de travail concerne d'autres budgets. Il convient de prévoir la recette relative à la refacturation de ces charges.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT : 0 €

Dans le cadre de la présente décision modificative, la section d'investissement fait l'objet d'un virement entre chapitre, sans incidence sur le volume global de la section.

A- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 0 €

Chapitre	Libellé	Budget 2022	DM N°1	Budget actualisé
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		12 852 659,00	-	12 852 659,00
20	Immobilisations incorporelles (hors subventions d'équipement)	1 411 006,00	-	1 411 006,00
21	Immobilisations corporelles	502 200,00	40 000,00	542 200,00
23	Immobilisations en cours	9 923 133,00	40 000,00	9 883 133,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		11 836 339,00	-	11 836 339,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	666 320,00	-	666 320,00
041	Opérations patrimoniales (2318 - avances sur commandes versées)	350 000,00	-	350 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		1 016 320,00	-	1 016 320,00
D001	Solde d'investissement n-1 reporté	12 852 659,00	-	12 852 659,00

Les réajustements proposés sont les suivants :

*** CHAPITRE 21 : « Immobilisations corporelles » = + 40 000 €**

-article 2111 : « Terrains nus » : + 40 000 €

Ces crédits permettront de payer les indemnités d'expropriations nécessaires à la réalisation du programme d'investissement sur le PAPI Ermitage.

*** CHAPITRE 23 : « Immobilisations en cours » = (-) 40 000 €**

-article 2313 : « Constructions » : (-) 40 000 €

B- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 0 €

Chapitre	Libellé	Budget 2022	DM N°1	Budget actualisé
RECETTES D'INVESTISSEMENT		12 852 659,00	-	12 852 659,00
13	Subventions d'investissement	2 101 500,00	1 300 000,00	3 401 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 344 580,18	1 300 000,00	44 580,18
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		3 446 080,18	-	3 446 080,18
10	Dot et fonds divers (sauf 1068)	1 150 000,00	-	1 150 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	-
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		1 150 000,00	-	1 150 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		4 596 080,18	-	4 596 080,18
021	Virement de la sect de fonct.	7 626 988,53	-	7 626 988,53
48	comptes de régularisation - charges à répartir / pénalités de renégociation	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 200,00	-	67 200,00
041	Opérations patrimoniales (238 - avances sur commandes versées)	350 000,00	-	350 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		8 044 188,53	-	8 044 188,53
R001	Solde d'investissement n-1 reporté	212 390,29	-	212 390,29

Les réajustements proposés permettront d'intégrer la subvention d'équilibre du budget principal pour financer le programme d'investissement 2022 du budget annexe de la GEMAPI.

*** CHAPITRE 13 : « Subventions d'investissement » = + 1 300 000 €**

-article 13151 : « Subventions transférées » : + 2 000 000 €

-article 13172 : « FEDER » : (-) 700 000 €

*** CHAPITRE 16 : « Emprunts et dettes assimilées » = (-) 1 300 000 €**

-article 1641 : « Emprunts en euros » : (-) 1 300 000 €

CONCLUSION :

Compte tenu des inscriptions nouvelles prévues dans la DM n°1, le budget 2022 de la GEMAPI s'élève à **22.206.746,53 €**.

BUDGET EAU POTABLE

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 310 000 €

La décision modificative présente une augmentation du budget de fonctionnement de 310.000 €.

A- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 310 000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2022	DM N°1	Budget actualisé
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 673 357,28	310 000,00	3 983 357,28
011	Charges à caractère général	169 168,00	-	169 168,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	601 690,00	170 000,00	771 690,00
014	Atténuation de produits	-	-	-
65	Autres charges de gestion	10,00	-	10,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	140 000,00	150 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		780 868,00	310 000,00	1 090 868,00
66	Charges financières	340 000,00	-	340 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 120 868,00	310 000,00	1 430 868,00
023	Virement à la section d'investissement	2 552 489,28	-	2 552 489,28
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 552 489,28	-	2 552 489,28
D002				

Les réajustements proposés sont les suivants :

* CHAPITRE 012 : « Charges de personnel » = + 170 000 €

-article 6215 : « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » : + 170 000 €

Ces charges de personnel sont portées par le budget principal (eaux pluviales), les budgets annexes de la GEMAPI et de l'assainissement collectif pour le compte du budget annexe de l'eau potable.

* CHAPITRE 67 : « Charges exceptionnelles » = + 140 000 €

-article 673 : « Titres annulés » : + 140 000 €

A la clôture de l'exercice 2021, la recette relative à la redevance due par les délégataires a été estimée au vu d'un prévisionnel d'encaissement. Finalement, la recette encaissée en 2022 a été moindre que prévue. Il convient de régulariser pour le montant effectivement encaissé.

B- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 310 000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2022	DM N°1	Budget actualisé
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 673 357,28	310 000,00	3 983 357,28
013	Atténuation de charges (sauf icne)	-	-	-
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 300 000,00	310 000,00	3 610 000,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE GESTION COURANTE		3 300 000,00	310 000,00	3 610 000,00
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-
78	Reprises sur provisions (semi-budgétaires)	-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 300 000,00	310 000,00	3 610 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	-	-	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		-	-	-
R002	Résultat de fonctionnement n-1 reporté	373 357,28	-	373 357,28

-article 7084 : « Mise à disposition de personnel facturée » : + 310 000 €

Le budget annexe de l'eau potable porte du personnel dont une quote part du temps de travail concerne d'autres budgets. Il convient de prévoir la recette relative à la refacturation de ces charges.

CONCLUSION :

Compte tenu des inscriptions nouvelles prévues dans la DM n°1, le budget 2022 de l'eau potable s'élève à **21 676 910,23 €**.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 60 000 €

La décision modificative présente une augmentation du budget de fonctionnement de 60.000 €.

A- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 60 000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2022	DM N°1	Budget actualisé
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 845 360,54	60 000,00	8 905 360,54
011	Charges à caractère général	156 500,00	-	156 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	196 332,00	200 000,00	396 332,00
014	Atténuation de produits	-	-	-
65	Autres charges de gestion	10,00	-	10,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		352 842,00	200 000,00	552 842,00
66	Charges financières	430 000,00	-	430 000,00
67	Charges exceptionnelles	919 450,00	124 000,00	1 043 450,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 702 292,00	324 000,00	2 026 292,00
023	Virement à la section d'investissement	7 143 068,54	- 264 000,00	6 879 068,54
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section -	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		7 143 068,54	- 264 000,00	6 879 068,54
D002				

Les réajustements proposés sont les suivants :

*** CHAPITRE 012 : « Charges de personnel » = + 200 000 €**

-article 6215 : « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » : + 200 000 €

Ces charges de personnel sont portées par le budget principal (eaux pluviales), les budgets annexes de la GEMAPI et de l'eau potable pour le compte du budget annexe de l'assainissement collectif.

*** CHAPITRE 67 : « Charges exceptionnelles » = + 124 000 €**

-article 673 : « Titres annulés » : + 124 000 €

A la clôture de l'exercice 2021, la recette relative à la redevance due par les délégataires a été estimée au vu d'un prévisionnel d'encaissement. Finalement, la recette encaissée en 2022 a été moindre que prévue. Il convient de régulariser pour le montant effectivement encaissé.

*** CHAPITRE 023 : « Virement à la section d'investissement » = (-) 264 000 €**

B- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 60 000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2022	DM N°1	Budget actualisé
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 845 360,54	60 000,00	8 905 360,54
013	Atténuation de charges (sauf icne)	-	-	-
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 850 000,00	60 000,00	1 910 000,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		1 850 000,00	60 000,00	1 910 000,00
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-
78	Reprises sur provisions (semi-budgétaires)	-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 850 000,00	60 000,00	1 910 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-
043	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	-	-	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		-	-	-
R002	Résultat de fonctionnement n-1 reporté	6 995 360,54	-	6 995 360,54

*** CHAPITRE 70 : « Ventes produits fabriqués, prestations » = + 60 000 €**

-article 7084 : « Mise à disposition de personnel facturée » : + 60 000 €

Le budget annexe de l'assainissement collectif porte du personnel dont une quote part du temps de travail concerne d'autres budgets. Il convient de prévoir la recette relative à la refacturation de ces charges.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT : (-) 264 000 €

La décision modificative présente une baisse du budget d'investissement de 264 000 €.

A- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : (-) 264 000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2022	DM N°1	Budget actualisé
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		10 048 199,96	- 264 000,00	9 784 199,96
20	Immobilisations incorporelles (hors subventions d'équipement)	332 150,97	-	332 150,97
21	Immobilisations corporelles	1 286 587,69	-	1 286 587,69
23	Immobilisations en cours	5 929 104,79	- 264 000,00	5 665 104,79
26	Participation	13 800,00	-	13 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00	-	800 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		8 361 643,45	- 264 000,00	8 097 643,45
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-
041	Opérations patrimoniales (2318 - avances sur commandes versées)	200 000,00	-	200 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		200 000,00	-	200 000,00
D001	Solde d'investissement n-1 reporté	1 486 556,51	-	1 486 556,51

*** CHAPITRE 23 : « Immobilisations en cours » = (-) 264 000 €**

-article 2313 : « Constructions » : (-) 264 000 €

Compte tenu des engagements de dépenses faits à ce jour, le compte suivant peut être réajusté.

B- RECETTES D'INVESTISSEMENT : (-) 264 000 €

Chapitre	Libellé	Budget 2022	DM N°1	Budget actualisé
RECETTES D'INVESTISSEMENT		10 048 199,96	- 264 000,00	9 784 199,96
13	Subventions d'investissement	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		-	-	-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 705 131,42	-	2 705 131,42
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		2 705 131,42	-	2 705 131,42
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 705 131,42	-	2 705 131,42
021	Virement de la sect de fonct.	7 143 068,54	- 264 000,00	6 879 068,54
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-
041	Opérations patrimoniales (238 - avances sur commandes versées)	200 000,00	-	200 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		7 343 068,54	- 264 000,00	7 079 068,54
R001	Solde d'investissement n-1 reporté	-	-	-

* CHAPITRE 021 : « Virement de la section de fonctionnement » = (-) 264 000 €

CONCLUSION :

Compte tenu des inscriptions nouvelles prévues dans la DM n°1, le budget 2022 de l'assainissement collectif s'élève à **18.689.560,50 €**.